

Comptabilité des salaires Suisse Informations de fin d'année 2026●

À considérer si vous ouvrez l'année 2026.

Classe	C1 / Public
Version	V1.0
Date	19.12.2025

Cette documentation est protégée par des droits d'auteur.

En particulier, le droit de copier, exposer, distribuer, traiter, traduire, transmettre ou enregistrer une partie ou l'ensemble du support par n'importe quel média (sous forme graphique, technique, électronique et/ou digitale, y inclus la photocopie et le téléchargement) est strictement réservé à Abacus Research AG. Toute utilisation dans les cas mentionnés ou dans les cas autres que ceux autorisés par la loi, notamment toute utilisation commerciale, requiert auparavant un accord par écrit d'Abacus Research AG. Ces documents ne sont accessibles qu'aux participants autorisés des formations / cours et aux partenaires pour leur propre usage.

D'après l'art. 67 al. 2 LDA, la violation par métier des droits d'auteurs peut être sanctionnée.

Abacus Research AG	
Abacus-Platz 1	+41 71 292 25 25
9300 Wittenbach SG	info@abacus.ch
Suisse	abacus.ch

Sommaire

1.	AVS / AI / APG / AMat	3
1.1	Actuel	3
1.2	Adaptations dans la Comptabilité des salaires	3
2.	AC / ACC / LAA	4
2.1	Actuel	4
2.2	Adaptations dans la Comptabilité des salaires	4
3.	LPP - Prévoyance professionnelle	5
3.1	Actuel	5
3.2	Adaptations dans la Comptabilité des salaires	5
3.3	Calcul	6
4.	Allocations familiales	7
4.1	Actuel	7
4.2	Cotisations CAF	7
4.3	Download Abacus	7
5.	Importer les barèmes de l'impôt à la source	8
5.1	Download AFC	8
5.2	Barèmes de l'impôt à la source au format Abacus	8
6.	Impôt à la source	9
7.	Certificat de salaire	9
8.	Dépôt ELM	10
8.1	Général	10
9.	Importation de la base des branches	11
9.1	Importer la base des branches via l'importation des données de base	11

1. AVS / AI / APG / AMat

1.1 Actuel

En 2026, l'âge de la retraite des femmes passe de 64 ans et 3 mois à 64 ans et 6 mois.

1.2 Adaptations dans la Comptabilité des salaires

Dans le programme 441 "Données nationales", il est possible de saisir les nouvelles valeurs de cotisations AVS/AI/APG/AMat pour l'année 2026.

L'âge de la retraite des femmes passe de 64 ans et 3 mois à 64 ans et 6 mois. L'adaptation est avant tout informative, les calculs et les extraits des assurances sociales sont programmés et tiennent automatiquement compte du nouvel âge de la retraite sur toutes les versions actuellement prises en charge.

The screenshot shows the '441 Données nationales - ABACUS-DEMO' application window. The 'Données nationales' section is active, with filters for '2026' and 'Suisse'. The 'TABLE DES ÂGES' table is highlighted with a red border, showing the following values:

Paramètre	Valeur	Unité
Âge de référence femmes	64	Années
	6 mois	
Âge de référence hommes	65	Années
	0 mois	
Âge révolu assujettissement AVS	18	Années

Other sections visible in the interface include:

- AVS:** Franchise retraité AVS (1400.0000 CHF), Seuil minimal AVS par an (2500.0000 CHF), Taux AVS employé (5.3000 %), Taux AVS employeur (5.3000 %), Montant minimal annuel AVS (530.0000 CHF).
- AC:** Salaire annuel maximum AC (148200.0000 CHF), Salaire mensuel maximum AC (12350.0000 CHF), Forfaits journaliers AC (406.0000 CHF), Taux AC employé (1.1000 %), Taux AC employeur (1.1000 %).
- LAA:** Salaire annuel maximum LAA (148200.0000 CHF), Salaire mensuel maximum LAA (12350.0000 CHF), Forfaits journaliers LAA (406.0000 CHF).
- ACC:** Salaire maximum ACC illimité (checked), Salaire annuel maximum ACC (9999999999.0000 CHF), Salaire mensuel maximum ACC (833333333.2500 CHF), Taux ACC employé (0.0000 %), Taux ACC employeur (0.0000 %).
- LPP:** Seuil d'entrée LPP (salaire annuel minimum) (22680.0000 CHF), Déduction de coordination LPP (26460.0000 CHF), Salaire annuel assuré min. LPP (3780.0000 CHF), Salaire max. annuel assuré LPP obligatoire (90720.0000 CHF), Salaire max. assurable LPP annuel PP (90720.0000 CHF).

2. AC / ACC / LAA

2.1 Actuel

Le passage à 2026 n'engendre aucune modification des données nationales, au niveau de l'AC, de l'ACC et de la LAA.

En revanche, les taux de cotisation de l'assurance-accidents peuvent changer en fonction du contrat d'assurance.

2.2 Adaptations dans la Comptabilité des salaires

Aucune adaptation n'est nécessaire.

441 Données nationales - ABACUS-DEMO [7777]

Fichier Edition Extras Aperçu 2

ID ou nom programme

Données de ba... v Données nationales

Données nationales

FILTRE

Obtenir des données Utiliser données nationales centrales v

Axe temporel 2026 v

Pays de décompte Suisse v

Suisse Liechtenstein

TABLE DES ÂGES

Âge de référence femmes 64 v Années 6 mois v

Âge de référence hommes 65 v Années 0 mois v

Âge révolu assujettissement AVS 18 v Années

AVS

Franchise retraité AVS 1400.0000 CHF

Seuil minimal AVS par an 2500.0000 CHF

Taux AVS employé 5.3000 %

Taux AVS employeur 5.3000 %

Montant minimal annuel AVS 530.0000 CHF

AC

Salaire annuel maximum AC 148200.0000 CHF

Salaire mensuel maximum AC 12350.0000 CHF

Forfaits journaliers AC 406.0000 CHF

Taux AC employé 1.1000 %

Taux AC employeur 1.1000 %

ACC

Salaire maximum ACC illimité

Salaire annuel maximum ACC 9999999999.0000 CHF

Salaire mensuel maximum ACC 833333333.2500 CHF

Taux ACC employé 0.0000 %

Taux ACC employeur 0.0000 %

LAA

Salaire annuel maximum LAA 148200.0000 CHF

Salaire mensuel maximum LAA 12350.0000 CHF

Forfaits journaliers LAA 406.0000 CHF

LPP

Seuil d'entrée LPP (salaire annuel minimum) 22680.0000 CHF

Déduction de coordination LPP 26460.0000 CHF

Salaire annuel assuré min. LPP 3780.0000 CHF

Salaire max. annuel assuré LPP obligatoire 90720.0000 CHF

Salaire max. assurable LPP annuel PP 907200.0000 CHF

3. LPP - Prévoyance professionnelle

3.1 Actuel

Le taux d'intérêt minimal reste fixé à 1.25% en 2026.

Les limites de la prévoyance professionnelle (LPP) ne seront pas augmentées en 2026 :

Seuil d'entrée LPP	CHF 22'680
Déduction de coordination LPP	CHF 26'460
Salaire annuel assuré min. LPP	CHF 3'780
Salaire max. annuel assuré LPP obligatoire	CHF 90'720
Salaire max. assurable LPP annuel PP	CHF 907'200

3.2 Adaptations dans la Comptabilité des salaires

Le passage à 2026 n'engendre aucune modification des données nationales, au niveau de la prévoyance professionnelle.

441 Données nationales - ABACUS-DEMO [7777]

Fichier Edition Extras Aperçu ?

ID ou nom programme

Données de ba... v Données nationales

Données nationales

Champs de base

FILTRE

Obtenir des données Utiliser données nationales centrales

Axe temporel 2026

Pays de décompte Suisse

Suisse Liechtenstein

TABLE DES ÂGES

Âge de référence femmes 64 Années 6 mois

Âge de référence hommes 65 Années 0 mois

Âge révolu assujettissement AVS 18 Années

AVS

Franchise retraité AVS 1'400.0000 CHF

Seuil minimal AVS par an 2'500.0000 CHF

Taux AVS employé 5.3000 %

Taux AVS employeur 5.3000 %

Montant minimal annuel AVS 530.0000 CHF

AC

Salaire annuel maximum AC 148'200.0000 CHF

Salaire mensuel maximum AC 12'350.0000 CHF

Forfaits journaliers AC 406.0000 CHF

Taux AC employé 1.1000 %

Taux AC employeur 1.1000 %

ACC

Salaire maximum ACC illimité

Salaire annuel maximum ACC 9'999'999'999.0000 CHF

Salaire mensuel maximum ACC 833'333'333.2500 CHF

Taux ACC employé 0.0000 %

Taux ACC employeur 0.0000 %

LAA

Salaire annuel maximum LAA 148'200.0000 CHF

Salaire mensuel maximum LAA 12'350.0000 CHF

Forfaits journaliers LAA 406.0000 CHF

LPP

Seuil d'entrée LPP (salaire annuel minimum) 22'680.0000 CHF

Déduction de coordination LPP 26'460.0000 CHF

Salaire annuel assuré min. LPP 3'780.0000 CHF

Salaire max. annuel assuré LPP obligatoire 90'720.0000 CHF

Salaire max. assurable LPP annuel PP 907'200.0000 CHF

3.3 Calcul

Évolution depuis 2022 :

	Désignation	Facteur	Valeurs annuelles				
			2026	2025	2024	2023	2022
	Rente vieillesse AVS						
A	Rente vieillesse minimale mensuelle	C / 12	1'260.00	1'260.00	1'225.00	1'225.00	1'195.00
B	Rente vieillesse maximale mensuelle	D / 12	2'520.00	2'520.00	2'450.00	2'450.00	2'390.00
C	Rente AVS annuelle minimale	D / 2	15'120.00	15'120.00	14'700.00	14'700.00	14'340.00
D	Rente AVS annuelle maximale		30'240.00	30'240.00	29'400.00	29'400.00	28'680.00
	Données salariales LPP						
E	Salaire min. assuré	12.5% D	3'780.00	3'780.00	3'675.00	3'675.00	3'585.00
F	Seuil d'entrée LPP	G-E	22'680.00	22'680.00	22'050.00	22'050.00	21'510.00
G	Déduction de coordination	87.5% D	26'460.00	26'460.00	25'725.00	25'725.00	25'095.00
H	Salaire max. assuré	I-G	64'260.00	64'260.00	62'475.00	62'475.00	60'945.00
I	Salaire max. LPP	300% D	90'720.00	90'720.00	88'200.00	88'200.00	86'040.00
J	Supra-obligatoire max. LPP		907'200.00	907'200.00	882'000.00	882'000.00	860'400.00
	3ème pilier						
K	Pilier 3a, avec 2ème pilier	L / 5	7'258.00	7'258.00	7'056.00	7'056.00	6'883.00
L	Pilier 3a, sans 2ème pilier	120% D	36'288.00	36'288.00	35'280.00	35'280.00	34'416.00

4. Allocations familiales

4.1 Actuel

Modifications des allocations familiales et des allocations de formation dans les cantons d'Argovie et des Grisons (état 12.12.2025). La fiche d'information correspondante peut être téléchargée depuis le lien suivant :

<https://www.bsv.admin.ch/fr/allocations-familiales-prestations-et-conditions>

Canton d'Argovie	2025	2026
Allocation pour enfant	215	225
Allocation de formation	268	278
Canton des Grisons		
Allocation pour enfant	230	240
Allocation de formation	280	290

4.2 Cotisations CAF

Les cotisations CAF cantonales ont changé dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, Bâle-Campagne, Genève, Grisons, Fribourg, Neuchâtel, Thurgovie et Uri.

4.3 Download Abacus

Comme chaque année, les tables des allocations familiales peuvent être téléchargées depuis notre site Internet puis importées dans le programme 422 "Importation et exportation des tables".

<https://downloads.abacus.ch/fr/downloads/autres-documents-dapplications/comptabilite-des-salaires>

Les tables ne sont mises à disposition que lorsque tous les cantons sont prêts. Tant que certains cantons ont encore un statut provisoire, aucune table ne sera créée.

Allocations familiales

Les tables 20 "Limite d'âge allocations pour enfants", 21 "Allocation pour enfant", 22 "Allocation de formation" et 25 "Cotisations CAF cantonales" se trouvent dans ce fichier.



Attention : n'oubliez pas de dézipper le fichier avant de l'importer et de vérifier si les tables doivent être importées localement ou de manière centralisée.

5. Importer les barèmes de l'impôt à la source

5.1 Download AFC

Les barèmes IS actuels sont téléchargeables depuis le site de l'Administration Fédérale des Contributions.

Vous trouverez les barèmes de l'impôt à la source sous :

<https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/direkte-bundessteuer/dbst-quellensteuer/qst-tarife-loehne.html>



Sélection de l'année correcte et vérification centrale / locale : n'oubliez pas de dézipper le fichier avant de l'importer et de vérifier si les tables doivent être importées localement ou de manière centralisée.

Il est également très important de choisir la bonne année. Les barèmes IS 2026 doivent être importés pour l'année 2026.

5.2 Barèmes de l'impôt à la source au format Abacus

Les barèmes IS actuels peuvent également être téléchargés depuis le site Internet d'Abacus. Vous y trouverez également une documentation détaillée sur l'importation des barèmes IS.

<https://downloads.abacus.ch/fr/downloads/autres-documents-dapplications/comptabilite-des-salaires>



Attention : n'oubliez pas de dézipper le fichier avant de l'importer et de vérifier si les tables doivent être importées localement ou de manière centralisée.

6. Impôt à la source

Les principales modifications des barèmes de l'impôt à la source sont les suivantes :

Canton	Remarque
Tous	Les barèmes de l'impôt à la source ont été modifiés <i>dans tous les cantons</i> en 2026. Au moment de la rédaction de ce document, nous n'avions pas connaissance d'autres modifications (état 18.12.2025).
Tous	En 2026, le salaire médian a été augmenté à CHF 5'875.00 dans tous les cantons. Anciennement CHF 5'775.00.

7. Certificat de salaire

Certains chiffres marginaux changent au 01.01.2026.

Source :

<https://www.news.admin.ch/fr/newsb/i9d9Li47RSVC8iyoqI46j>

Les changements importants sont :

- RZ 23 et 52 : Augmentation de l'indemnité forfaitaire de déplacement en voiture de 70 centimes à 75 centimes ;
- Formulation adaptée en ce qui concerne les avantages accordés par des tiers ainsi que le montant annuel pour les cadeaux en nature et les cartes d'accès à des événements, désormais plafonné à 600 CHF par an.

8. Dépôt ELM

8.1 Général

Les interfaces complexes, comme ELM, évoluent en permanence. La structure des données ne change pas d'une version ELM à une autre mais les outils, versions logicielles, plug-ins et certificats utilisés dans le "Distributor" changent régulièrement. De plus, les règles sont souvent modifiées de manière inattendue pour les bénéficiaires, de nouvelles validations et dispositions compliquées sont introduites et certains principes sont réinterprétés. La Comptabilité des salaires Abacus doit donc s'adapter.

De même, de nouveaux problèmes apparaissent toujours chez les 150 destinataires de données estimés. Abacus livre continuellement des améliorations et de nouvelles validations. Pour cette raison, les clients de la Comptabilité des salaires Abacus doivent toujours installer les hotfixes les plus récents. Sinon, ils risquent de ne pas pouvoir utiliser les interfaces de fin d'année telles que ELM et devront effectuer tous les traitements de fin d'année sous forme papier.



L'actuel hotfix est obligatoire ! Les derniers hotfixes doivent toujours être installés avant la transmission ELM annuelle. D'éventuels problèmes peuvent ainsi être évités et un autre hotfix peut être installé si nécessaire.

9. Importation de la base des branches

9.1 Importer la base des branches via l'importation des données de base

À partir de la version 2017, la fonction "Charger valeurs standard" est disponible dans le programme 441 "Données nationales". Cette fonction permet d'importer les données annuelles. Les valeurs doivent être rechargées manuellement en début d'année. L'importation se fait en cliquant sur la flèche dans la barre de menu.

Pour les solutions métiers de la gastronomie et de l'hôtellerie qui utilisent des taux de cotisation LPP spéciaux, les données du secteur d'activité correspondantes peuvent également être importées dans le programme 441. La case à cocher "Prévoyance professionnelle - Contributions Gastro" est disponible à cet effet.

Si le dernier patch* contenant les données les plus récentes n'est pas installé, les données requises peuvent également être téléchargées depuis notre site web. Les fichiers téléchargés doivent ensuite être placés dans le répertoire abac de la manière suivante :

- Dézipper le fichier et l'exporter vers le chemin suivant : abac > df > lohn > data
- Résultat :
abac\df\lohn\data\all2026.chs
abac\df\lohn\data\all2026.zip
- Ensuite, les données peuvent être importées si nécessaire dans le programme 441 "Données nationales" à l'aide de la fonction "Charger valeurs standard".



Indication :

Les fichiers de données sont régulièrement mis à jour et livrés avec les hotfixes.